



## FAKE NEWS!

“ SI LES ORGANISATIONS SYNDICALES N’AVAIENT PAS SIGNÉ... ON AURAIT EU PLUS DE SOUS! ”

## FAUX !

**Sans signature et sans accord majoritaire, la direction est libre de vous donner “0 €”!**

Certaines organisations syndicales qui ne siègent même pas à la table des négociations vous vendent du rêve et laissent entendre que la signature vous prive de plus d’argent! Mensonge! Les négociations salariales sont légalement conditionnées par une signature majoritaire des partenaires sociaux.

**En cas de désaccord, l’employeur n’a pas d’obligation de donner quoi que ce soit, sauf éventuellement le minimum obtenu au niveau du Groupe.**



“ AVEC LES NÉGOCIATIONS ET LA SIGNATURE DE L’ACCORD, LES SALARIÉS DE LA CEIDF ONT OBTENU PLUS QUE LE GROUPE ”

## VRAI !

**Les multiples mesures sont plus importantes et plus vastes que le socle du Groupe!**

**400 € de plus, juste pour la prime PEPA** et l’augmentation des minimas salariaux pour tous !

Certes les négociations sont sans “pitié”. Mais nous ne laissons jamais notre frustration et notre colère faire obstacle à notre détermination à obtenir le meilleur pour les équipes.



**La CFTD a négocié et signé un nouvel accord d’intéressement en juin 2021 pour 3 ans.** Le premier versement interviendra en mai 2022 avec un montant record !



**L’enveloppe de Part variable sera l’une des plus importantes jamais versée** depuis la création de la CEIDF par décision unilatérale de l’employeur.



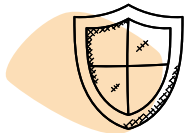
Les mesures salariales individuelles (MSI) devront elles aussi **représenter une part supérieure à ce que nous avons connu jusque-là**, car les résultats exceptionnels CEIDF le permettent.

“ LA CFDT DE LA CEIDF REFUSE DE PRIVER  
NE SERAIT-CE QUE DE 1 € LES SALARIÉS! ”

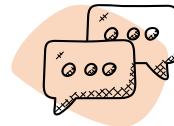
**VRAI !**

Nous voudrions toujours obtenir mieux et plus au regard des résultats du groupe, mais jamais nous ne priverons les salariés d'aucun avantage ou augmentation pour des “pseudo” principes idéologiques!

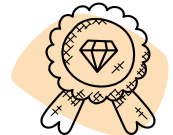
Vous nous avez élus et à ce titre nous avons des obligations à votre égard :



Défendre au mieux vos intérêts



Travailler et négocier sans relâche



Et ne vous priver d'aucun acquis

**Avec l'inflation galopante,  
“un tiens vaut mieux que deux tu l'auras!”**

Et aussi perfectibles soient les accords que nous signons, ils seront les bienvenus financièrement durant cette période.

À ceux qui vous trompent et vous manipulent dans le contexte électoral actuel, nous répondons :

“ la critique est facile, l'art est difficile ”

*La section syndicale CFDT de la CEIDF.*